

Montimaran Automobile

ZAC de Montimaran - 261 rue Raoul Bayou

34500 BEZIERS

Tél : 04 67 30 64 34

Site : www.auto-web.fr

SARL au capital de 157 500 € - RCS Béziers

SIRET : 445 056 119 00016

N° TVA Intracommunautaire : FR 84 445 056 119 - NAF 4511 Z

 Tressol - Chabrier

Service Client :

04 48 05 10 58

votresatisfaction@tressol-chabrier.com



HYUNDAI



Way of Life

AUTO DVS

34600 BEDARIEUX

N° Client	N° Dossier	N° Facture	Page	Date
10001	518091	319002	1/1	16/01/2026

FACTURE

TVA :

Marque	Type de véhicule	N° immatriculation	N° de série	N° Plaque ovale	Date Livraison Véhicule	Km
--------	------------------	--------------------	-------------	-----------------	-------------------------	----

Date d'entrée	Type/E	Demandeur	Réceptionnaire	N° V/O	Réf. garantie
		CHEQUE	DURAND GREGOIRE		

Référence - Désignation	Quantité	P.U. vente €	Remise	Prix unitaire net €	T	Montant €
-------------------------	----------	--------------	--------	---------------------	---	-----------

** BL 518091 DU 16/01/2026 **

12620-55P00-000	VOLANT	1,00	1568,21	15,00	1332,98	4	1332,98
-----------------	--------	------	---------	-------	---------	---	---------

PIECES NON REPRISES NI ECHANGEES SAUF ERREUR DE NOTRE PART.

PIECES ELECTRIQUES / ELECTRONIQUES JAMAIS REPRISES

*** En cas de retard de paiement, une pénalité égale au taux légal sera facturée, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement ***

Base	1332,98	Total H.T.	€	1332,98
taux	20,00			
T.V.A	266,60	Total T.V.A.	€	266,60
10				
BRUT HT :	1568,21			

Montant pièces	Montant M.O.	Petites fournitures	Divers 1	Divers 2	Net à payer	€
1332,98	0,00	0,00	0,00	0,00	1599,58	
0,00 heures						

Client 10001
Facture 319002
Date 16/01/2026
Montant TTC 1599,58
Règlement
Echéance 16/01/2026

MO facturée au barème des temps sauf (*) au temps passé



Voir nos conditions générales de vente sur le bon de commande ou sur l'ordre de réparation.

Conservez ce document, il vous sera demandé pour l'application de la garantie.

Clause de réserve de propriété : nous nous réservons la propriété des marchandises objets des présents débits, jusqu'à leur paiement intégral, conformément à la loi 80-335 du 12 mai 1980. TVA acquittée - sur les débits.

Modalités de règlement : aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé. En cas de retard de paiement, la pénalité appliquée est de 1,5 fois le taux d'intérêt légal. Les intérêts de retard de règlement ne seront facturés qu'après l'envoi d'une lettre de contentieux. Tout retard de règlement de la part d'un professionnel donnera lieu, outre les pénalités de retard, au paiement d'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40€.